

grand instigateur de cette association protestante, soit dans la chaire, soit par le moyen de la presse, fut ce Wesley dont vous portez le nom ; et la 1<sup>ère</sup> page de votre histoire politique est souillée par les pillages, les incendies, la destruction de propriété, l'effusion du sang et par l'épouvantable insurrection du mois de juin 1780.

En quatrième lieu, vous n'avez ni la possibilité, ni peut-être la volonté, de justifier Jean Wesley sur tous les faits mentionnés ci-dessus. L'insurrection commença le 2 de juin 1780, jour où l'association protestante présenta sa pétition au parlement. Le 17 février de cette année, cette même association présenta ses remerciemens unanimes à Jean Wesley pour ses efforts dans l'intérêt de leur cause. Mais, le trait le plus hideux de toute sa conduite est que, dans la suite et après que l'insurrection eut été supprimée, il eut l'audace, sans exemple, de publier des argumentations pour prouver que l'insurrection qui avait détruit les propriétés des catholiques, les chapelles catholiques et les vies des catholiques, n'était rien moins que le résultat d'une conjuration papiste !!!

C'est ainsi, Méthodistes-Wesleyens, que j'apprécie votre prétention d'être les amis de la liberté de conscience. Je vous conseille d'abandonner cette misérable prétention pour l'avenir. Déclarez-vous solennellement les amis de l'intolérance et de la persécution, si vous l'osez ; mais n'outragez pas le sens commun et les sentimens chrétiens, en affectant d'être favorables à la liberté religieuse.

Telle est ma première objection à votre manifeste ; votre prétention à être ce que vous n'êtes pas.

Cependant, je suis tout-à-fait disposé à applaudir au principe que vous établissez dans votre manifeste. Lorsqu'il vous est applicable, je suis très-satisfait que vous en recueillez les avantages. Vous protestez contre la taxe qui a pour but d'enseigner et de maintenir des systèmes de religions que vous croyez fausses et injurieuses. Je me joins à vous dans ce projet. Oh ! combien cordialement je vous remercie, Méthodistes-Wesleyens, de l'émission de ce principe ! Quel soufflet il donne aux taxes d'église (church-rates) payées, en Angleterre, par les dissidens protestans ou par les catholiques ! Quel rude coup vous portez à l'établissement protestant en Irlande ! Combien cordialement je vous remercie de l'excellent principe que vous produisez !

Mais voyons, soyez honnêtes ! Développez votre propre principe. Aucun homme ne devrait être taxé pour enseigner ou maintenir une religion qu'il croit fausse et injurieuse. Que les presbytériens, les épiscopaux, les indépen-